

DÉLIBÉRATION N°DL20220060 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 06/05/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 3 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL (à partir de 18 h 50) ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M Pierre-Mary DESHAYES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Jean-Marc LAVAL a donné procuration à Mme Sylvie THEILLARD (jusqu'à 18h50)

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à Mme Andonella FLECHET

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Axel DUGUA.

INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL ET REMPLACEMENT AU SEIN DE DIVERSES INSTANCES

M. Hervé REYNAUD expose ce qui suit :

Suite au décès de Madame Christine POUILLOUX, conseillère municipale, les fonctions de représentation qu'elle exerçait au sein de diverses instances, selon délibérations du conseil municipal, ayant pris fin, il convient de procéder à son remplacement.

Madame Christine POUILLOUX était membre élu par le conseil municipal du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (délibération n°20200038 du 29 juin 2020).

Conformément à l'article R. 123-9 du code de l'action sociale et des familles, le ou les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés. Lorsque ces dispositions ne peuvent pas ou ne peuvent plus être appliquées, le ou les sièges laissés vacants sont pourvus par les candidats de celle des autres listes qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Considérant que la totalité des membres présentés par la liste « Ensemble pour Saint-Chamond » ont été élus le 29 juin 2020, il convient de désigner Madame Christiane MARQUET-MASSARDIER issue de la liste présentée par « Saint-Chamond pour tous 2020 », celle-ci ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Madame Christiane MARQUET-MASSARDIER est donc désignée en tant que représentante du conseil municipal au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Madame POUILLOUX était également membre des instances suivantes :

- commission municipale de la vie associative et des sports,
- commission de l'enfance et de la jeunesse,
- commission municipale pour l'accessibilité des personnes handicapées,
- représentant de la commune au sein du conseil d'école de l'école François Villon,
- représentant de la commune au sein du conseil d'administration de la Maison d'Accueil Spécialisée « Les Quatre Vents ».

Sur proposition du groupe concerné, il est pris acte de la candidature de Monsieur Pierre-Mary DESHAYES pour siéger au sein de ces 5 instances.

Il est proposé au conseil municipal de procéder à un vote à main levée si l'unanimité des présents l'autorise.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **de prendre acte** de l'installation de Monsieur Pierre-Mary DESHAYES en tant que conseiller municipal,
- **d'autoriser** le versement de son indemnité en tant que conseiller délégué C conformément à la délibération n°20200065 du 29 juin 2020 à compter de sa date d'installation,
- **de prendre acte** de la nouvelle composition du conseil d'administration du centre communal d'action sociale,
- **de procéder** aux autres désignations tel qu'exposé ci-dessus.

M.Pierre-Mary DESHAYES est candidat.

• Le vote à main levée ayant été accepté à l'unanimité des présents, à l'issue du vote, par 39 voix pour, M.Pierre-Mary DESHAYES est désigné pour siéger au sein des 5 instances suivantes :

- commission municipale de la vie associative et des sports,
- commission de l'enfance et de la jeunesse,
- commission municipale pour l'accessibilité des personnes handicapées,
- représentant de la commune au sein du conseil d'école de l'école François Villon,
- représentant de la commune au sein du conseil d'administration de la Maison d'Accueil Spécialisée « Les Quatre Vents ».

Envoyé en préfecture le 30/05/2022

Reçu en préfecture le 30/05/2022

Affiché le

SLO

ID : 042-214202079-20220516-DL20220060-DE

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 17/05/2022

Le maire,

Hervé REYNAUD